

Image not found or type unknown



Paielement abusif des états des lieux

Par **Mypumas99**, le **02/07/2012 à 20:09**

Bonjour,rnrnAujourd'hui, mon ex-proprétaire me reclame 996 € pour changer un sol stratifié dont ma fille à abimé trois lames. Mais comme les modèle n'existe pas elle veut que je paie l'intégralité du sol car elle me dit qu'il faut tous changer, a t-elle le droit ? Ou dois je payer uniquement ce que j'ai dégradé, se que j'accepte de faire ?rnrnMerci

Par **cocotte1003**, le **02/07/2012 à 22:43**

Bonjour, tout dépend de ce que vous appelez sol stratifié par exemple les nouveaux parquets clipsés ou là effectivement il faut changer l'ensemble du parquet car les lames ne peuvent se désolidarisées sans s'abimer en plus il faudrait retrouver exactement la meme teinte. Vous pouvez toujours prendre contact avec l'ADIL de votre secteur, cet organisme vous informera de vos droits, cordialement